CHATEAUNEUF

2012

Bulletin municipal

2011, l'action concrétisée!

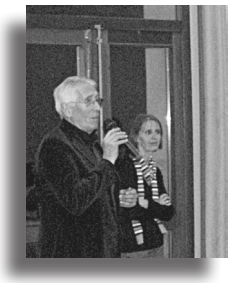

A côté de nombreux dossiers qui ont nécessité persévérance et énergie : du maintien des services de La Poste par sa transformation en Agence Postale Communale à la conservation du patrimoine d'art de l'église par exemple, je veux expliciter trois domaines d'intervention qui ont marqué l'action du Conseil Municipal en 2011.

Des investissements d'ampleur ont permis l'achèvement de 3 projets importants : la bibliothèque, la station d'épuration et l'enfouissement des réseaux secs au village du Boisson. Nous avons bénéficié aux bons moments d'emprunts à des taux très intéressants alors que les emprunts réalisés au début de la décennie (salle communale, déviation Maltaverne, enfouissement de tous les réseaux et réfection de la chaussée Tavaux-Freydière) venaient à terme de remboursement. Ces investissements marquent notre volonté d'équiper notre commune en services de qualité.

Des dossiers d'urbanisme : le projet d'urbanisation autour de la salle communale et de la crèche/halte-garderie intercommunale a été présenté en réunion publique. Après l'acquisition des terrains en cours, 2012 sera consacrée à la recherche d'opérateurs et à concrétiser le projet seulement ébauché. Nous avons travaillé durement cette année à la révision du règlement du PLU. Après 5 ans d'utilisation, il nous a semblé opportun de le rendre plus lisible et plus fonctionnel. Ces deux opérations nous permettent de préparer l'avenir avec sérénité et dynamisme.

La culture n'est pas oubliée. La création de la bibliothèque va permettre le développement de notre action en faveur de la lecture publique. L'organisation de 2 concerts de grande qualité (classique cet été et récemment un chœur de gospel à l'église) reconnus localement, notre partenariat avec le festival des Sons du lac nous font largement dépasser dans notre budget le 1% symbolique. C'est notre volonté municipale de ne pas sacrifier la culture en ces temps difficiles où l'action publique est parfois décriée quand elle ne se manifeste pas par « ce qui se voit ». La culture coûte c'est indéniable, c'est notre honneur et notre volonté d'y prendre totalement notre part.

Je veux remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour son investissement. Permettez moi d'adresser des remerciements particuliers à Françoise et Eric pour leur dévouement au service de la commune.

J'adresse au nom du Conseil Municipal à chacune et chacun d'entre vous, à vos familles mes vœux de bonne et heureuse année 2012.

Le Maire,
Henri CARREL

publié par le Conseil Municipal de Châteauneuf(73)
Directeur de la publication : ***Henri Carrel***
Photographies et illustrations : ***cf page 2, X***
Infographie : ***Gilles Maugie***
Imprimé chez **Imprimerie de Savoie**, *tél : 04 79 71 96 63*
Imprimé en 400 exemplaires
janvier 2012

2011 : PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

Extrait des délibérations prises par le conseil municipal durant cette année. Nous vous rappelons que ces réunions du conseil sont ouvertes au public.

*** Séance du 07/02/2011**

Remplacement de l'agent technique durant l'été
Subvention exceptionnelle à l'association de parents d'élèves : lots pour le loto annuel
Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDES (Syndicat Départemental d'Energie de La Savoie)
Convention avec l'Assemblée des Pays de Savoie portant sur le soutien à la création, au développement et à l'animation d'une bibliothèque. (mobilier, informatisation, développement des collections)

Convention avec La Poste relative à la création et à l'organisation d'une Agence Postale communale

Séance du 04/04/2011

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet pour la tenue de l'agence postale communale.

Demande de subvention au SDES : enfouissement des réseaux secs (secteur Rougemont-Pont de Bourgneuf)
Approbation des comptes de gestion 2010 – Vote des comptes administratifs 2010

Séance du 28/04/2011

Subvention exceptionnelle : projet chorale à l'école (année scolaire 2010/2011)
Modification du régime indemnitaire des agents communaux (prime mensuelle)
Vote du budget communal et assainissement 2011

Séance du 30/05/2011

Subventions aux associations
Montant de la participation pour le raccordement à l'égout (PRE) pour toute nouvelle construction.
Demande de subvention : Fondation du Patrimoine concernant la restauration du Pont de La Jaillette

Séance du 04/07/2011

Coût de location de terrains sans bail
vote sur le projet de schéma de coopération intercommunale (création d'une communauté de communes sur Cœur de Savoie)

Séance du 12/09/2011

Autorisation donnée à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) pour acquérir au nom de la commune les parcelles situées en zone AU2 autour de la salle communale en vue d'une future urbanisation.

Mise en place d'une procédure de prélèvement automatique pour le règlement de prestations des services municipaux. (redevance assainissement par exemple)
Divers virements de crédits

Séance du 21/11/2011

Vote de la taxe d'aménagement : taxe nouvellement instaurée qui remplace diverses taxes liées à la construction dont la TLE (taxe locale d'équipement).
Modification des statuts du SDES
Indemnités accordées au Receveur Municipal

Séance du 02/12/2011

Subvention exceptionnelle projet chorale à l'école (année scolaire 2011/2012)
Approbation de la modification du règlement du PLU.

INFOS DE L'ETE :

Des extraits du bulletin d'informations de ***juin 2011*** sont insérés pages 21 à 24

------oooOooo------

Crédit photos : Claude Cholat, Reynald Reyland, Raphaël Sandraz, Gilles Maugie

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GELON ET DU COISIN

HALTE-GARDERIE

La structure multi-accueil de la Communauté de Communes du Gelon Coisin a ouvert ses portes le 5 septembre à Châteauneuf près de notre salle communale.

Originale à deux titres :

- dans sa conception puisqu'elle se veut exemplaire du point de vue éco-construction et économie d'énergie

- dans sa dimension inter-cantonale:deux communautés de communes(Combe de Savoie et Gelon-Coisin) autour d'un projet et d'une démarche coordonnée pour la gestion des deux équipements.

La S M A reçoit 20 enfants de 3 mois à 3 ans.
Les tarifs sont calculés et adaptés en fonction des ressources familiales.

Elle est ouverte du : lundi au vendredi
(7h30 -18h30)
Vacances réparties au cours de l'année

L'encadrement :
- 1 infirmière puéricultrice(directrice)
- 3 auxiliaires puéricultrices
- 2 berceuses
- 1 agent d'entretien

Des permanences d'inscriptions sont organisées environ 1 fois / mois dans la structure.

Renseignements et infos :

Communauté de Communes (04 79 44 25 28)
ou bien dans la structure (04 79 25 71 45)

Des réflexions entendues lors de la récente réunion publique de mi-mandat, des observations que nous livrent régulièrement les habitants nous engagent à synthétiser quelques questions importantes et à y répondre.

Quelle est l'évolution de la population à Châteauneuf ?

Les recensements de 1990 et 1999 faisaient état de 538 et 580 habitants. En 2011, le nombre d'habitants se situe autour de 750. L'augmentation est très significative mais elle se situe dans la moyenne des communes du canton. A ce niveau (Communauté de Communes), le nombre d'habitants est passé de 3 400 en 1990 à 3 900 en 1999, il se situe aujourd'hui aux environs de 5 100.

Quelle est l'évolution démographique sur le secteur Cœur de Savoie ?

L'évolution est très forte sur tout le territoire mais c'est la communauté de communes Gelon Coisin qui connaît le plus fort taux d'augmentation. Cette croissance se tasse toutefois après une augmentation très soutenue entre 2000 et 2008 environ. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui fixe les objectifs d'occupation de l'espace et donc de démographie à l'horizon 2020 envisage sur Cœur de Savoie + 15 000 habitants entre 2000 et 2020.Cette perspective semble moins probable au vu du tassement de la croissance actuelle.

Comment se déterminent les enveloppes démographiques et les surfaces constructibles?

C'est le SCOT approuvé en 2005 qui décide de l'occupation de l'espace sur les 103 communes qui le composent : Secteur Nord : Aix les Bains, Albanais. Secteur Centre : agglomération chambérienne. Secteur Sud : Cœur de Savoie. Les surfaces constructibles, comptent tenu des évolutions démographiques envisagées, sont déclinées pour chaque commune. Les documents d'urbanisme communaux : PLU (ou POS) ou cartes communales doivent être compatibles avec les prescriptions du SCOT. Pour Châteauneuf, l'objectif prévu est de 900 habitants en 2020. Il n'est pas actuellement envisagé de revoir le zonage du PLU. Les surfaces potentiellement constructibles suffisent largement pour accueillir ce nombre d'habitants.

Pourquoi construire des logements et accueillir de nouveaux habitants ?

Les demandes de logements tous types confondus sont très fortes sur lé périmètre du SCOT Métropole Savoie. Autrement dit, il existe un très fort déficit entre les demandes et les logements existants et construits chaque année. Il faut donc impérativement construire des logements. Pour cela, il faut du terrain constructible, il faut que ce terrain vienne à la vente et il faut des particuliers et des opérateurs publics ou privés qui investissent dans la construction. On voit bien la multiplicité et la complexité des paramètres en jeu : problème de la rétention foncière, celui du coût du foncier (cf le prix du m2 en augmentation durant ces dix dernières années), celui de la capacité d'investissement des ménages, des promoteurs etc.…Qu'ils soient financiers, ou bien liés à la situation économique en général, à l'emploi, à la situation des zones de résidence par rapport aux zones d'emploi, il s'agit d'enjeux majeurs.

Quel type de logements construire ?

Le SCOT a affirmé comme premier principe la consommation modérée de l'espace. Il faut absolument économiser le foncier pour préserver des surfaces agricoles indispensables. Il est donc nécessaire de repenser la façon d'habiter et se loger. Si la maison individuelle sur notre territoire constitue une proportion très forte de logements et séduit toujours autant, il est indispensable de diversifier les formes d'habitat : le petit ensemble bien conçu architecturalement, fonctionnel et économe en énergie est depuis quelques années une forme que nous souhaitons encourager. Il faut d'autre part produire sur notre secteur des logements locatifs publics (le déficit est énorme) mais aussi de l'accession à la propriété.

La croissance démographique induit-elle une demande croissante de services?

C'est ce que l'on constate sur notre Communautés de Communes. L'exemple de ce qui s'est construit en faveur des enfants, des jeunes et des familles est éloquent. Cet effort considérable n'est contesté par personne. Au contraire, beaucoup reconnaissent que dans ce domaine, l'offre proposée est équivalente à ce qui se pratique en milieu urbain, à un rythme et à un coût qui sont tout à fait comparables. S'il est plus difficile de maintenir les services publics, les collectivités doivent prendre en charge de nouveaux besoins. La responsabilité des élus est bien de contribuer au « bien vivre de leurs administrés ». La croissance démographique, les demandes nouvelles, les habitudes de logement, de vie et de travail façonnent un nouvel équilibre, une ruralité bien différente de celle que le territoire a connu durant des dizaines d'années.

C'est sur cet équilibre : nouveaux habitants, nouveaux besoins et services – nouvelles habitudes de vie que nous travaillons. Il n'est pas dans notre conception de l'action municipale d'encourager l'immobilisme ou la nostalgie.

Avec quelles conséquences par exemple sur la circulation routière ?

Les flux de circulation des voitures sont en très forte augmentation. On le voit aussi sur les routes départementales et dans nos villages où les voitures stationnent en bordure de voie publique, où les vitesses parfois excessives peuvent vite devenir dangereuses. Il n'est pas souhaitable que des équipements dissuasifs (passages surélevés, chicanes etc…) se multiplient. En raison de leur coût certainement mais aussi parce que cela peut obérer la responsabilité individuelle. Il est bien du devoir de chacun d'être responsable et de concevoir la route comme un espace partagé où toutes les sortes de véhicules, toutes les catégories de personnes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Le débat est ouvert.

Nous sommes preneurs de réflexions constructives...

Henri Carrel

BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

Assainissement : Budget d'investissement : 931 762 €

Recettes

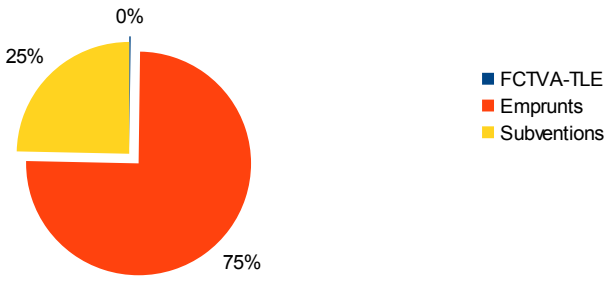

Assainissement : Budget d'investissement : 931 762 €

Dépenses

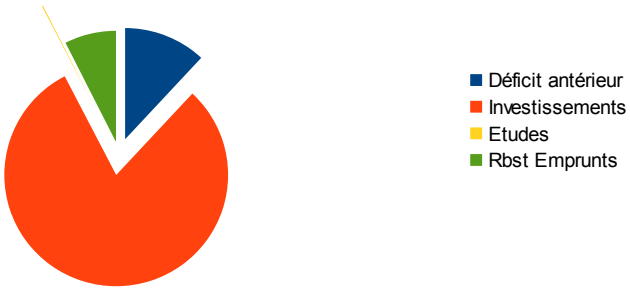

Budget assainissement - Investissements (relatif à la nouvelle station d'épuration du Boisson).

BUDGET COMMUNAL 2011

Budget de fonctionnement : 450 653 €

Recettes

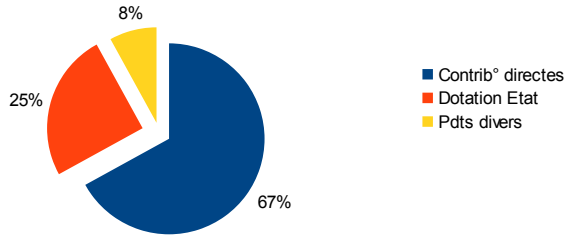

Budget de fonctionnement : 450 653 €

Dépenses

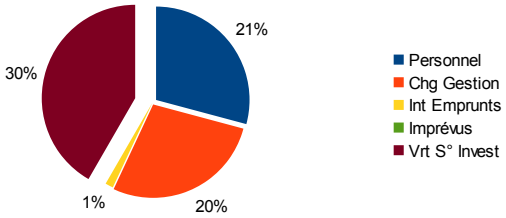

Budget d'investissement : 726 977 €

Recettes

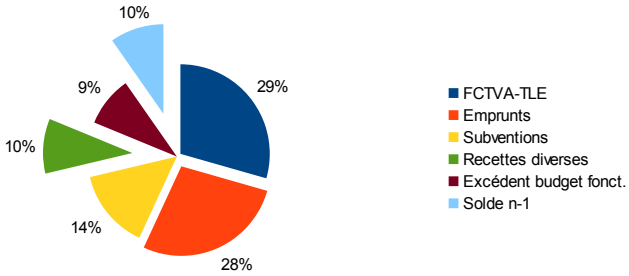

Budget d'investissement : 726977 €

Dépenses

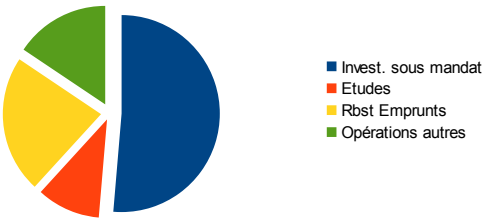

Quelques exemples :

Budget communal - Fonctionnement

Recettes : Contributions directes = Impôts locaux et droits de mutation
Dotation forfaitaire de l'Etat = somme allouée par l'Etat pour assurer les services
Produits divers = loyers, ...l

Dépenses : Charges de gestion = dépenses et entretien courant y compris les chemins et réseaux

Budget communal - Investissements

Recettes Poste FCTVA = TVA récupérée et excédent du budget de fonctionnement
Subventions reçues pour la bibliothèque, étude zone AU2 et l'église (tableaux et mise en sécurité)

Dépenses : Investissements = voirie Colovron, bibliothèque (bâti et mobilier), tvx église, enfouissement réseaux du Boisson.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Cette année 2011 a été riche en événements :

La bibliothèque a participé pour la 2ème fois à l'élection du prix Rosine Perrier dans le cadre du salon du livre d'Hermillon qui se tenait les 8 et 9 octobre 2011. Nous avons invité tous les inscrits adultes à venir à la bibliothèque le vendredi 1er Avril et nous avons présenté les 10 œuvres sélectionnées à ceux qui avaient pu se déplacer (une douzaine); ensuite nous avons offert (grâce à la municipalité) une petite collation en toute amitié. Une vingtaine de lecteurs ont participé en lisant un ou plusieurs ouvrages et en votant anonymement entre le 1er Avril et le 26 Août 2011.
L'auteur lauréat est Jean-Marie BLAS DE ROBLES pour son roman « La montagne de minuit ».

Pour la 1ère fois le Conseil Général de la Savoie et la Caisse d'Allocations Familiales, sur l'impulsion du Ministère de la Culture, ont organisé l'opération « Premières pages » qui consiste à offrir à tout enfant né ou adopté en Savoie en 2010 un album d'Anne BERTHIER « Mercredi ». En cela ils ont rejoint 6 départements métropolitains et d'outre-mer. Cette opération vise à promouvoir le livre dès la petite enfance comme vecteur d'éveil, de plaisir et d'échanges autour des livres.
Nous avons été volontaires pour participer à cette opération et nous avons donc organisé le vendredi 17 Juin un accueil spécial « tout-petits » qui a permis aux parents et leurs enfants concernés d'avoir un premier contact (pour certains) avec la bibliothèque et de repartir avec l'album (pour les petits) et un guide de lecture (pour les parents). Ce fut un bon moment de partage et d'échange agrémenté d'un petit goûter (toujours grâce à la municipalité).

Ces deux opérations seront reconduites en 2012.

Deux personnes, Monique et Jean-Pierre, ont rejoint l'équipe de bénévoles, nous sommes donc 7 désormais ; d'autres peuvent venir encore…

De part la volonté de la mairie, une nouvelle structure a été construite et nous y sommes installés depuis Novembre (jouxtant la salle communale, face à la crèche). Ce projet est subventionné par le Conseil Général et, par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale de Prêt, la commune a reçu une dotation pour l'achat de livres de1500€, que nous avons commencé à utiliser…

Nous remercions la mairie qui nous a fait totalement confiance pour le choix du mobilier et aussi la bénévole qui s'est investie pour contacter les professionnels d'aménagement de bibliothèque.
Nous espérons que nos lecteurs sont satisfaits du résultat : fauteuils confortables, des ouvrages mieux classés et plus accessibles et en plus une magnifique vue sur l'Arclusaz !

Un prêt informatisé est plus efficace, à la fois pour les lecteurs et pour la gestion : avec l'accord du conseil municipal, deux bénévoles ont suivi l'an dernier une formation de 3 jours à la Bibliothèque Départementale de Chambéry pour l'informatisation de la gestion de la bibliothèque de Châteauneuf.
Tous les membres de l'équipe vont participer à cette action mais cela va prendre du temps pour que tous les documents soient saisis.
Cependant, nous allons faire tout notre possible pour ne pas être obligés de supprimer quelques permanences afin de mener ce projet à son terme (il faut compter 7mn en moyenne pour enregistrer un livre, et comme il y en a plus de 1100…).

Vous pourrez aussi bientôt venir consulter librement internet sur place aux heures d'ouverture.

L'équipe des bénévoles adresse ses meilleurs vœux pour 2012 à toute la population et espère accueillir de nouveaux lecteurs.

Horaires : le jeudi et le vendredi
de 16h30 à 18h30.

(Fermeture pendant les petites vacances et horaires aménagés pendant les vacances d'été.)
Le prêt est gratuit, il suffit de venir s'inscrire aux heures d'ouverture pour pouvoir emprunter un ou plusieurs ouvrages.

ECOLE & ENFANCE : Découverte d'HAITI

Avant Christophe Colomb, Haïti était peuplée par des Indiens Taïnos (de la famille des Arawaks) et des Caraïbes. Ces Indiens vivaient d'agriculture et de pêche. Leurs chefs s'appelaient des caciques. Ayiti signifiait «île des hautes montagnes».

Christophe Colomb débarque le 5 décembre 1492 et nomme l'île Hispaniola. Le 2 janvier 1494, les Espagnols fondent au nord de l'île, la ville de La Isabela. C'est la première ville européenne en Amérique.

Les Espagnols exploitent l'île. Les maladies apportées par les Européens ravagent la population. Les Amérindiens sont réduits en esclavage, ceux qui refusent de travailler sont massacrés.
En 25 ans, la population indienne est exterminée. Dès 1503, les colons font venir d'Afrique des esclaves.

Mais ce qui intéressait surtout les Espagnols, c'était l'or.

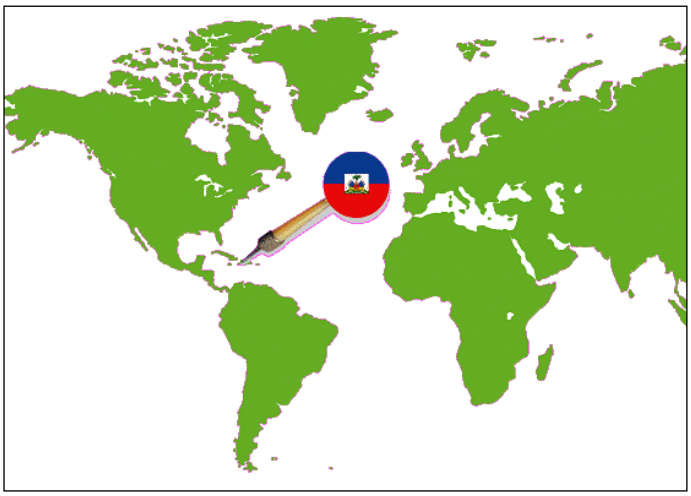

Quand l'or a été épuisé, les Espagnols ne se sont plus beaucoup intéressés à l'Hispaniola. Des pirates français se sont alors installés d'abord sur l'île de la Tortue puis sur la «Grande Terre». Colbert, ministre du roi Louis XIV, incite les colons à s'établir dans les plantations. Des dizaines de milliers d'esclaves sont achetés, forcés au travail. Ils produisent du sucre, du coton, du tabac... Haïti est alors le pays le plus riche d'Amérique et les riches colons y parlent français.

Certains esclaves parviennent à s'enfuir dans les montagnes (on les appelle des esclaves marrons). En 1791, la première grande révolte a lieu. Pendant le même temps, en France, c'est la Révolution.

Carte d'identité :

Capitale : Port-au-Prince

Nom des habitants : Haïtiens

Nombre d'habitants : 9 923 245 habitants
(en France : 65 027 000 habitants)

Langue du pays : Français - Créole haïtien

Superficie : 27 750 km² (France : 675 000 km², la France est 24 fois plus grande)

Monnaie : Gourde Haïtienne

Président de la République : Michel Martelly

Climat : Tropical

Les révolutionaires abolissent (suppriment) l'esclavage en 1793. Toussaint Louverture, un ancien esclave qui avait aidé les armées espagnoles contre les colons français, rejoint alors la France pour libérer les esclaves. Il remporte plusieurs victoires contre les Espagnols et les Anglais et devient général des armées révolutionnaires. Il déclare l'autonomie de Haïti.

Mais en France, Napoléon prend le pouvoir et rétablit l'esclavage. Toussaint Louverture mène alors la guerre contre la France. Lui et ses hommes gagnent. Mais Toussaint est arrêté. Dessaline le remplace. Haïti devient indépendante en 1804. C'est la première république noire au monde.

Les CM2 (texte collectif)

Les contes Haïtiens

Lorsque nous avons regardé les livres de contes Haïtiens, nous avons aimé les peintures car elles sont multicolores, éclatantes, pleines de couleurs chaudes et figuratives.

En lisant ces contes, nous avons appris qu'il y avait des marchés avec une multitude de fruits en Haïti, également des caïmans, des montagnes.
Nous avons appris que les Haïtiens n'avaient pas les mêmes modes de vie que nous, qu'ils s'habillent moins, qu'ils ont du mal à gagner leur vie et qu'ils travaillent quelquefois dans les champs et les usines de canne à sucre.

Les conteurs Haïtiens inventent plein d'histoires imaginaires, avec des animaux qui parlent, des épreuves, des devinettes, des formules et des formulettes. Ils content en français mais avec un peu de créole et beaucoup de chants et de musique.

Nous avons lu et écouté plusieurs contes de Mimi Barthélémy, elle est Haïtienne mais habite à Paris. Elle a écrit beaucoup de contes avec des pêcheurs, des poissons, le diable et la diablesse, de la magie et des objets qui ont des pouvoirs. Elle a écrit la merveilleuse histoire de « La Reine des poissons »

Les contes Haïtiens parlent souvent de la mer puisque Haïti est au milieu de la mer Caraïbe, entourée d'autres petites îles : la Jamaïque, Porto Rico, Cuba, la Guadeloupe, la Martinique… Certaines histoires de Mimi Barthélémy se retrouvent dans toute la Caraïbe.

Les élèves de la classe de CM1

Une initiative locale en faveur d'HAITI

Suite au séisme survenu en Haïti le12 janvier 2010, la caisse locale de Crédit Agricole de Chamoux sur Gelon a voulu venir en aide a la population. Intervenir dans l'urgence était difficile à notre niveau; d'autant plus qu'un important élan de solidarité s'était mis en place avec des associations habituées à ce genre de situation.

Notre réflexion s'est portée sur du moyen terme. Conscients de la difficulté et de nos limites nous avons voulu travailler avec un partenaire déjà présent sur place.
Ainsi après différentes recherches, notre choix s'est porté sur «Pays de Savoie solidaires» qui mène une coopération décentralisée depuis plus de 20 ans avec la commune de Déssalines.
Même si Déssalines n'est pas directement touchée par le séisme, elle en subit les conséquences collatérales.

Alexis Chareyron, chargé de mission nous a accompagné dans l'élaboration de notre projet.
Après plusieurs études de thème, le conseil d'administration a été sensible au volet agricole.

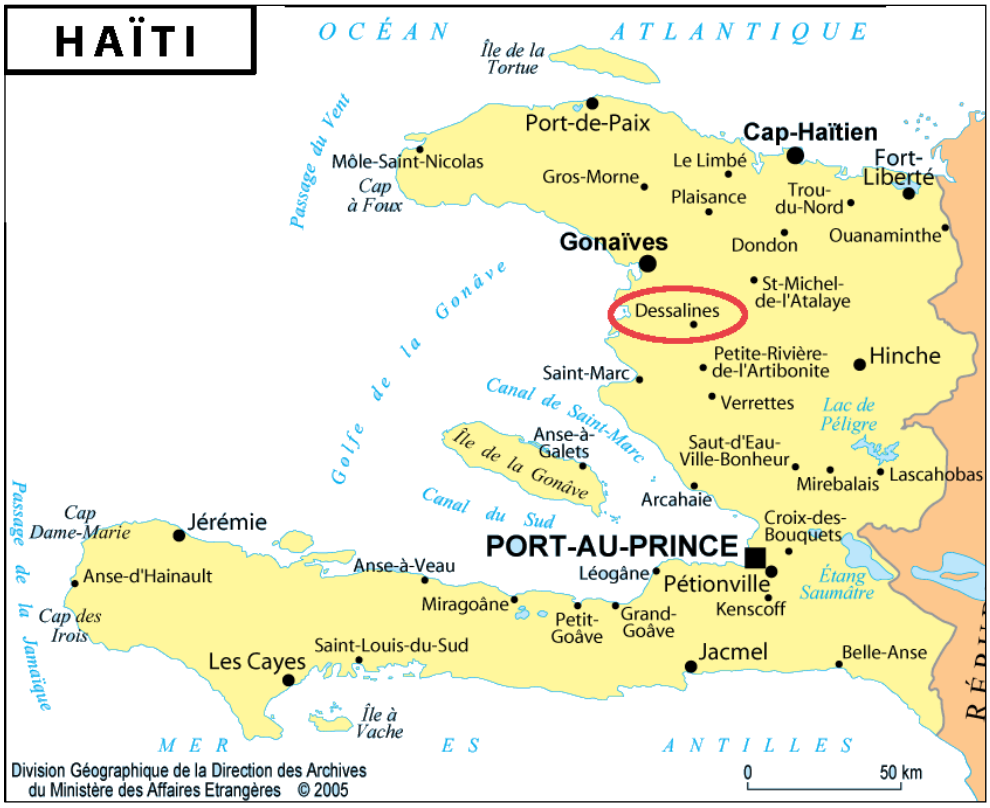

Située a 150 km au nord de Port-au-Prince la capitale, Dessalines, malgré ses 180 000 habitants reste une commune rurale. Elle fait partie du département de l'Artibonite dans la plaine fertile parcourue par le fleuve du même nom. Cette position géographique permet de bénéficier d'un fort potentiel agricole qui n'est cependant pas exploité.

Une des raisons est le manque de moyens de conservation des denrées.
Les bonnes années, l'excédent de production de l'agriculture essentiellement vivrière qui est pratiquée est très souvent perdu.

Le programme mis en place vise à financer des silos à grain, permettre une formation pour l'installation et leurs utilisations. Les productions pourront être conservées dans des conditions sanitaires satisfaisantes et le surplus commercialisable à des moments opportuns.
La capacité des silos de 70 à 500 marmites (200 à 1 400 kilos) montre que l'objectif n'est pas de transformer le type d'agriculture qui reste vivrière mais de faire en sorte qu'un nombre maximum de familles puissent s'équiper.
Le coût varie de 3 500 à 11 000 gourdes (70-220 euros). Ces prix indicatifs dépendent des tarifs des matériaux sur le marché et notamment la tôle galvanisée et l'étain.
Le dossier que nous avons déposé a reçu un avis favorable pour un montant de 10 000 euros.
La somme a été versée entièrement à l'association "Pays de Savoie solidaires" qui a en charge la mise en place du programme.

Nous avons trouvé enrichissant de faire partager ce projet localement. Les instituteurs des classes de l'école de Chamoux et Châteauneuf ont fait étudier les élèves sur Haïti. Le travail à été décliné dans différentes matières :

- maths(étude de la monnaie avec l'échange euros/gourdes; les quantités marmites/kilos)
- géographie (cartographie: situation dans le monde; le climat;le relief)
- sciences (ressources économiques, les végétaux cultivés, les séismes)
- arts visuels (littérature ou poésie, la peinture haïtienne).

Merci à Annick, Claude, Christine, Hugues, Jean Marie et Valérie pour leur réactivité et pour avoir sans à priori partagé ce projet en l'adaptant au programme pédagogique. Les textes et dessins ci-dessus illustrent une petite partie du travail réalisé.

François Richard

Maltaverne, route royale et relais de poste

Difficile d'imaginer que l'étroite rue qui traverse aujourd'hui notre commune à Maltaverne ait vu passer des milliers de voyageurs, colporteurs, pèlerins, soldats de tous les pays et des mules portant le trafic de marchandises les plus diverses.

Route royale : Itinéraire:

Les circulations romaines préférèrent d'abord un itinéraire plus commode via le Petit St-Bernard avant que le Mont-Cenis n'obtienne la préférence sarde. Cette voie permettait l'accès au Piémont/Turin ou bien au royaume de France/Chambéry via les Echelles et le Pont de Beauvoisin. De ce côté des Alpes, la route s'arrêta longtemps à Lanslebourg. Il est surprenant de constater que le trafic continuait l'hiver en dépit du froid, de la neige, du mauvais état des routes. Pour franchir le col on utilisait le service de passeurs ou marrons. Lorsque viendra le temps des diligences celles-ci seront démontées à Lanslebourg, le transport du « contenant et du contenu » effectué à dos d'homme, et remontées à Novalèse (Piémont), et inversement. Aux dires de certains historiens des déneigeurs pouvaient intervenir au Mont-Cenis (jusqu'à 200 hommes au Mt-Genève).
Le tracé de la route est bien connu car il existe un superbe document de 1782 aux AD (atlas de Marchetti et Denis) qui la décrit précisement. Avant l'endiguement l'Isère qui occupait toute la largeur de la vallée rendait la vallée impraticable. La route empruntait donc la colline. Le seul pont se trouvait à Montmélian. Venant de Vienne, de Mâcon ou de Lyon on passait le péage et le pont. Il fallait ensuite monter la côte "redoutée" de la Chavanne, rejoindre Planaise, Coise, Maltaverne. On retrouvait la vallée et l'Arc à Aiguebelle.

Entretien de la route et péages :

Il était confié aux communes et c'est par des corvées que les travaux s'effectuaient. Paradoxalement entretenir une voie d'accès favorisait l'usage, le passage et donc les invasions et l'émigration. Les monarques piémontais successifs l'auront en tête. Ils pratiquèrent volontairement une politique de contrôle et de captation du trafic via le col du Mont-Cenis au détriment du Simplon et du Mont-Genève. Comme les moyens d'entretien ordinaires mis en œuvre restaient modestes, les travaux d'envergure nécessitaient des investissements très lourds. Ils impliquaient la levée de l'impôt et ils confortèrent l'organisation d'une administration sarde « tatillonne et efficace ». Le péage constituait l'une des sources de revenus. L'examen des livres de péages de Montmélian indique qu'on transportait des étoffes, des draps, des colorants, des métaux, des harengs, de l'huile d'olive. Les objets fragiles ou de prix étaient transportés dans des tonnelets. Longtemps le trafic s'effectua sur des mules. Bien qu'on parle dans les registres de petites et de grandes voitures, il s'agit de mulets circulant en train. Les charges atteignaient de 200 à 400 kg, souvent roulées dans un grand drap croisé.

La poste à chevaux :

Une organisation française datée de Louis XI (édit de Doullens(80) en 1464), mais connue dès le 14ème siècle (1385) dans le duché de Milan fut mise en place. La nécessité de joindre les centres de décision et d'opérations militaires, de s'assurer de la fiabilité des transmissions nécessitait des moyens fiables. En Savoie la « poste aux chevaux » naît en 1561 (Emmanuel Philibert). Notre route Royale devient « route postée », équipée de quinze relais espacés de 12 kms (trois lieues de poste : 3 x 4 kms) en moyenne. Cette distance (une poste ½) tenait compte du relief et de l'effort maximum que pouvaient fournir les chevaux. Cette unité définissait le tarif des services.

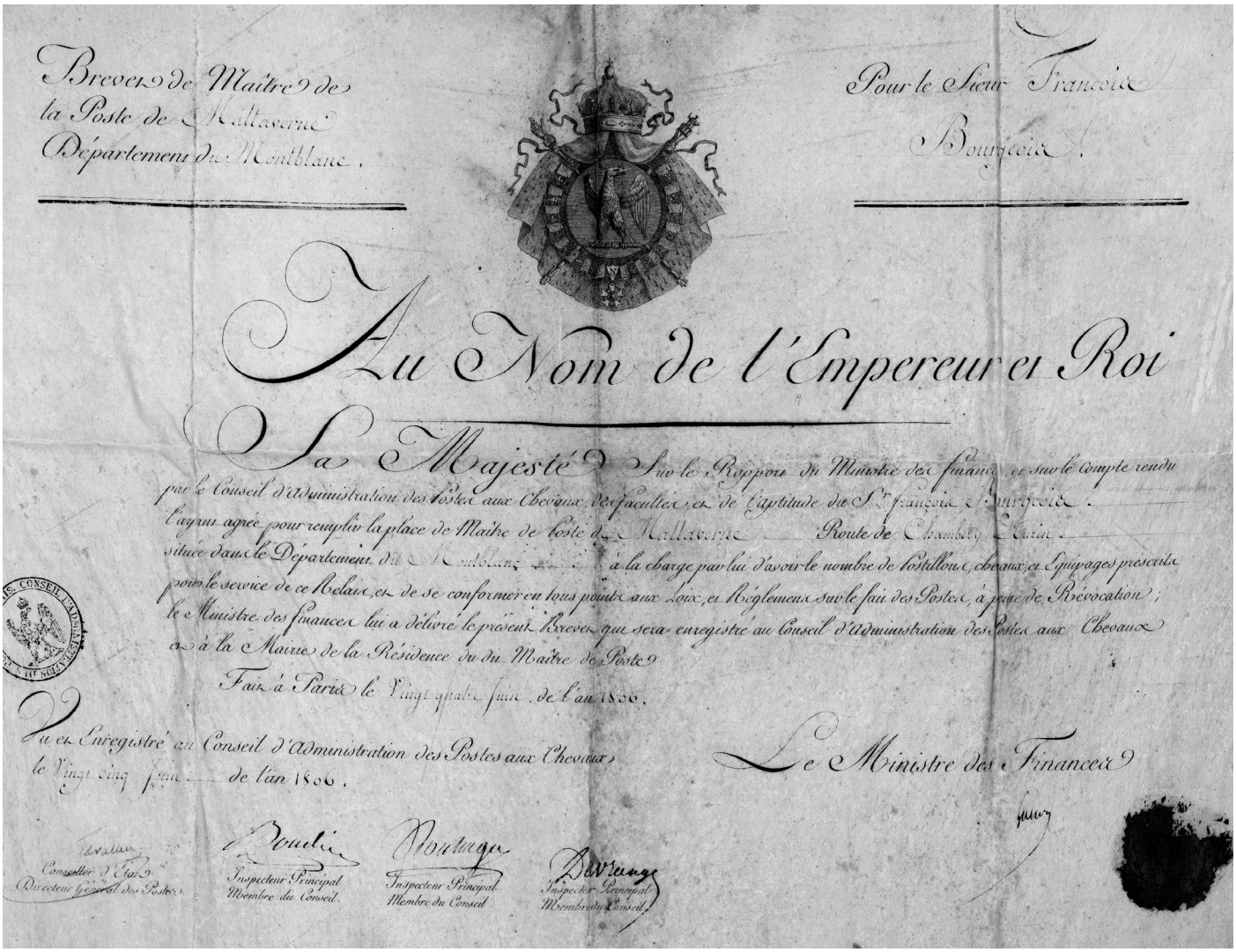

Brevet de Maître de la Poste de Maltaverne Département du Montblanc.

Pour le Sieur François Bourgeois.

Au Nom de l'Empereur et Roi

Sa Majesté Sur le Rapport du Ministre des finances, et sur le Compte rendu par le Conseil d'Administration des Postes aux Chevaux, des facultés et de l'aptitude du Sr. François Bourgeois. l'ayant agréé pour remplir la place de Maître de Poste de Maltaverne Route de Chambery Turin. située dans le Département du Montblanc à la charge par lui d'avoir le nombre de Postillons, chevaux, et Equipages prescrits pour le service de ce Relais, et de se conformer en tous points aux Loix, et Réglemens sur le fait des Postes, à peine de Révocation; le Ministre des finances lui a délivré le présent Brevet qui sera enregistré au Conseil d'Administration des Postes aux Chevaux et à la Mairie de la Résidence du dit Maître de Poste.

Fait à Paris le Vingt quatre juin de l'an 1806.

Vu et Enregistré au Conseil d'Administration des Postes aux Chevaux, le Vingt cinq juin de l'an 1806.

Le Ministre des Finances

Conseiller d'Etat Directeur Général des Postes

Inspecteur Principal Membre du Conseil.

Inspecteur Principal Membre du Conseil

Inspecteur Principal Membre du Conseil

Diplôme de Maître de Poste de Bourgeois François (1806) signé par le Ministre des Finances de Napoléon Ier, Martin Gaudin

L'organisation :

Au relais on remplaçait les montures fatiguées par des chevaux frais. On leur faisait faire une pause, d'où le mot « poste ». Au cours du 18ème siècle l'état des routes s'améliora. Aux premiers « chevaucheurs » succédèrent les chaises de poste, les chars à bancs et les malle-postes. Le courrier circulait dans la malle que le service de la « poste à cheval » acheminait. Voyageurs et courriers circulaient ensemble. Un service distinct : la « poste aux lettres » ou poste assise et son pedon, distribuait les missives. Peu à peu le service devint accessible aux particuliers, on inventa le timbre-poste et, petite révolution, c'est l'expéditeur qui paya les frais de port.

Les AD portent témoignages de conflits pour concurrence déloyale, d'affrontements et autres courses ayant entraîné des fautes et des accidents au point qu'un règlement interdira de faire partir les diligences au même moment...

En 1851, le progrès technique apporta le télégraphe électrique, la vapeur et le chemin de fer en 1871. L'endiguement de l'Isère et de l'Arc (1854) avait permis l'implantation de voies de communication larges, faciles, rectilignes. L'homme en maîtrisant les humeurs de l'Arc et de l'Isère permit le développement du trafic dans les vallées. Ces inventions concurrencèrent la malle-poste instantanément pour le courrier et les voyageurs. Sa vitesse atteingnait 12 à 14 km/h, le train lui filait à 32 km/h, régularité en plus. La poste à chevaux fut supprimée en 1873. Elle aura duré quasiment 400 ans. Une éternité pour les utilisateurs des technologies de l'information, des mails et autres sms. La route Royale fut déclassée en 1858. Elle se nomme désormais, poésie en moins la RD12 puis D204.

Maltaverne : Deux relais de poste

Maltaverne eut le privilège d'être le lieu d'un relais dirigé par un maître de poste. Achetant sa charge, il assurait le transport du courrier royal : il devait pouvoir mener à bien sa mission en toutes circonstances. Il possédait six à douze chevaux en moyenne, pourvoyait à leur entretien (foin) et payait des gages à son personnel : un postillon, parfois un bourrelier et des journaliers. Un forgeron était installé à proximité. Il était le seul cavalier autorisé à circuler sur la route au galop ainsi que la nuit. C'était un personnage

important qui gagnait très bien sa vie. Il travaillait pour l'Autorité royale et signalait les anomalies sur la route. En Savoie on constate que de véritables dynasties de maîtres de postes se sont créées au cours des époques. A Maltaverne se sont établies durablement les familles Bernard (1609?-1739) et Bourgeois (1750-1832). Par leurs alliances matrimoniales certaines lignées accédèrent à la noblesse, mais ce n'est pas le cas à Châteauneuf. Les maîtres de poste n'avaient pas le droit de devenir syndic (maire) de leur commune mais ils pouvaient détenir une auberge, vendre du vin et cuire le pain. Maltaverne était considérée comme une étape nocturne, encadrant les relais de Montmélian et d'Aiguebelle. Elle possédait plusieurs auberges et cabarets (jusqu'à cinq) et même les autochtones pouvaient louer des lits. L'existence d'une caserne de carabiniers et d'une prison semblent montrer qu'il fallait veiller à l'ordre public. L'origine du nom de Mal-Taverne viendrait de la mauvaise réputation de l'endroit, ce qu'infirme l'annuaire des communes de 1840 qui y mentionne de « bonnes auberges »...

Maltaverne aujourd'hui :

La rue fut longtemps plus étroite qu'actuellement comme l'attestent d'anciennes cartes postales et un dossier de projet d'élargissement devant la boulangerie (ACF). Le vieux centre du village a été détruit là où s'inscrivent aujourd'hui la mairie et le jardin public en face.

Face à la boulangerie, au fond de l'espace libre se trouve "l'Ancienne Poste". Ce bâtiment faisait partie des possessions attestées de Hyacinthe Bernard. Devant se situait à droite un petit local qui pourrait être la chapelle attachée aux Bernard. Elle a pu être déplacée dans la maison Balmain/Guyot par la suite. A la mort du maître de poste Bernard, sa veuve n'a pas vendu le relais avec la charge.

Le nouveau titulaire du relais s'installa à un autre endroit. Un nouveau bâtiment fût édifié. Il est situé à gauche en direction de Bourgneuf derrière le monument aux morts. Les écuries se situaient à l'arrière du bâtiment. Seule une lanterne témoigne de ce passé révolu.

Gilles Maugie

ACF : Archives de Châteauneuf,
AD : Archives Départementales
Remerciements : Mme Faisan Marie-Thérèse, Danièle Munari(AD), Robert Porret(Facim), Jean-Pierre Dubrule (Aredes)

Aide à Domicile aux Aidants et aux Personnes Isolées AIDAPI

Cantons de St Pierre d'Albigny et Chamoux / Gelon

Objectifs de l'association AI.D.A.P.I : L'association s'adresse à toutes les familles ayant une personne dépendante à charge,ainsi qu'aux personnes agées isolées. Il s'agit de maintenir le lien social et de prévenir les états d'épuisement des aidants

Vous vous sentez seul(e) ou isolé(e), vous aimeriez recevoir la visite de bénévoles réguliérement pour échanger, partager quelques instants, avoir une présence à vos côtés.

Vous vous occupez d'une personne dépendante,votre rôle d'aidant nécessite une pause, un répit : un bénévole peut vous relayer une heures, deux heures,

Appelez le : 06.45.62.80.04 (du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h) - e-mail : aidapi@sfr.fr

Siège social : AIDAPI - Mairie - 73390 CHAMOUSSET

Cette association intervient sur les 14 communes des deux cantons de St-Pierre d'Albigny et de Chamoux sur Gelon

Partenaires :CONSEIL GENERAL, M.S.A., C.R.A.M., Présidente : Madame Hélène NICOUD

CHRONIQUES DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LA COMBE DE SAVOIE

L'Amicale des donneurs organise 5 collectes durant l'année sur le canton Chamoux-St Pierre d'Albigny. En 2011, 517 donneurs se sont présentés et nous tenons à les remercier. Joli score pour ces soirées de solidarité répar-

ties dans les différentes salles polyvalentes des communes.Nous tenons à rappeler que le don se réalise de 18 à 70 ans, 4 fois pour les femmes et 5 fois pour les hommes par an; Ne pas être à jeun, peser au moins 50 kgs, répondre avec sincérité à toutes les questions, lors de l'entretien médical qui précède le don. Chaque année en France 500 000 personnes bénéficient d'une transfusion sanguine.Chaque jour,ce sont près de 10 000 dons qui sont nécessaires. Participer et donner son sang est un acte citoyen,nous vous invitons aux prochaines collectes!!! Nous vous présentons tous nos meilleurs voeux

.***Planning 2012***

-2 mars à Chamousset
-16 mai à St Pierre d'Albigny
-26 juillet à St Jean de la Porte
-12 octobre à Chateauneuf
-13 décembre à Sy Pierre d'Albigny

CLUB DE L'AMITIÉ – AÎNÉS RURAUX

Les adhérents du club se retrouvent avec plaisir Club de l'amitié, aînés ruraux
C'est toujours avec beaucoup de plaisir que

ses adhérents se retrouvent tous les mercredis à partir de 14 heures à la salle communale: loto, scrabble, belote et une collation pour un bon moment de convivialité.
Trois collations « améliorées » lorsque nous dégustons la bûche de Noël, la galette des rois et les bugnes de mardi-gras.
Deux sorties à la journée ont été organisées cette année :
- au printemps, à St Jean de Maurienne : après le repas, nous avons visité le Musée de l'Opinel et le Musée des costumes et des traditions populaires.
- à l'automne : nous nous sommes retrouvés pour un repas à la Taverne de l'Arc, agrémenté de chansons
Avec la section "forme" de la Fédération Départementale des Aînés Ruraux, certains ont randonné avec ou sans raquettes, d'autres ont participé à la journée du patrimoine qui leur a permis de découvrir l'histoire d'Aix Les Bains.
Pour toutes ces activités, nous serions heureux de vous accueillir.
Bonne et heureuse année à tous.

ASSOCIATION LOISIRS ET PÊCHE

L'association compte 150 adhérents (150 pêcheurs). Une dizaine seulement habite Châteauneuf , quelques dizaines environ St Pierre d'Albigny. Nombreux résident dans un rayon de 20 à 40 km. C'est la preuve que ce lac intéresse les pêcheurs. En 2011, deux empoissonnements ont eu lieu. L'un en février de 200 kg de brêmes. L'autre récemment en décembre de 865 kg de gardons, tanches, carpes et quelques esturgeons. Nous veillons à ce que la quantité de poissons reste stable. Les installations de cordages et de bidons en plastique que vous voyez sur le lac durant l'hiver ont pour but l'éloignement des cormorans.

Trois ou quatre de ces oiseaux peuvent manger plusieurs centaines de kilos de poissons pendant quelques mois d'hiver.nous avons cette année, étendu la zone de réserve de pêche pour la reproduction et mis en place une frayère.
L'entretien des abords du lac est réalisé par les pêcheurs et par Eric qui assure 2 ou 3 fauchages par an. Cette année, nous avons installé deux nouvelles tables, une chape de béton a été coulée sur toute la surface de la halle couverte. Une quantité importante (une vingtaine de remorques) de « tout-venant » donnée par la SNCF provenant de résidus de ballast a été étendue sur le chemin en terre entourant le lac.
Parmi nos satisfactions, nous avons le plaisir de noter une bonne ambiance en général autour du lac. Les contrevenants qui ne possèdent pas la carte de pêche, les récalcitrants aux contrôles du garde-pêche sont peu nombreux.
Nous déplorons encore trop souvent par contre, l'occupation illégale de la halle couverte ou les abords du lac pour des feux ou des « repas grillades ».
Nous rappelons que ce site est réservé à la pêche, que toute intrusion autre que par les pêcheurs est interdite. Seules sont autorisées les locations de la halle couverte et de la cuisine qui donnent lieu à une convention entre l'utilisateur et l'association de pêche.
Le concours de pêche qui a eu lieu le 18 septembre a rencontré un vif succès. Des membres de l'association ont participé à l'organisation de la fête du 27 août.

ASSOCIATION DE CHASSE

Nous avons rencontré le président, Gilbert Pepin. Il nous a livré un bilan de l'année en cours :

« La société se compose de 23 adhérents qui chassent en 3 équipes le mercredi, samedi et dimanche.

Concernant le cheptel, le nombre de chevreuils semble en légère diminution même si l'autorisation a été donnée cette année pour 12 bracelets (autorisation de tuer 12 animaux). Il y a de moins en moins de sangliers. La commune est un lieu de passage mais compte tenu de la configuration de la forêt (peu d'espaces touffus), n'est pas un lieu de stationnement. La société a procédé à 5 lâchers de 15 faisans chacun. Ces oiseaux sont pratiquement tous tués peu après les lâchers. Sous le contrôle d'un lieutenant de louveterie, des tirs de nuit ont permis la destruction de 33 renards. Le nombre de ces animaux est en augmentation alors que les ragondins qui étaient nombreux semblent en disparition. »

AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS

L'association des anciens sapeurs-pompiers de Châteauneuf existe toujours !

Devenue Amicale des anciens sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers résidant sur la commune de Châteauneuf, notre association n'a pas disparu.
Cette année, l'association a participé activement à la fête de l'été prêtant main forte tant au montage et au démontage du chapiteau qu'à la réalisation et au service des repas.
Il est même question qu'elle soit membre du futur comité d'organisation des fêtes du 15 août.
Certains anciens souhaitent recréer l'ambiance des repas d'avant en plus des manifestations organisées par l'amicale de Saint Pierre d'Albigny. Si le nombre des demandes est suffisant, nous pourrons envisager d'en organiser un à nouveau. Faites part de vos vœux ou idées au Président, Michel CHARROT.
Recevez tous nos meilleurs vœux pour l'année 2012 et le premier d'entre tous : n'ayez pas besoin de nous !

LA CHORALE RECRUTE ...

Comme chaque année, M. le Maire nous fait l'amitié de nous réserver une petite place dans ce bulletin municipal et nous l'en remercions.
Les CASTEL NEUVES VOIX sont un petit groupe de chant rassemblant des habitants de

Châteauneuf bien sûr mais aussi des communes avoisinantes.

Au cours de l'année 2011, vous avez pu nous entendre lors du repas des anciens mais aussi lors de la fête de l'été au mois d'août puis plus sérieusement lors de la cérémonie du 11 novembre.
Enfin tout dernièrement, nous avons organisé une « soirée de Noël » qui a rassemblé dans la salle des fêtes une centaine de personnes, adultes et enfants autour des contes et légendes de Noël et de Savoie mais aussi de chants de Noël de notre répertoire. La soirée s'est prolongée par le verre de l'amitié et la dégustation de mets salés ou sucrés préparés par nos soins.
L'entrée était libre et gratuite et nous espérons renouveler cette manifestation l'année prochaine en rassemblant encore plus de monde.

Si vous souhaitez nous rejoindre, nos répétitions ont lieu tous les mardis à partir du 03 janvier 2012 dans la salle située à côté du local des sapeurs-pompiers, sous la salle communale.

Point n'est besoin de savoir chanter, notre ambition est d'abord et avant tout de vous faire plaisir et de nous faire plaisir et vous verrez, le talent arrive vite avec un peu de travail !

Une bonne et heureuse année 2012 à tous et tous nos vœux musicaux.

Cérémonie des **voeux 2012**

La cérémonie des voeux a eu lieu le 6 janvier. Elle a été l'occasion pour la municipalité de présenter ses souhaits santé et de bonheur. Monsieur le Maire a eu l'occasion de faire le point sur l'action menée par son conseil municipal, les projets engagés, de réaffirmer des choix et de faire visiter la nouvelle bibliothèque qui vient d'être achevée.. Un moment de convilialité qui a réuni plus d'une centaine de castelneuvoises et de castelneuvois autour de la traditionnelle et excellente galette des rois.

MALTAVERNE : le 27 août, VOGUE DU VILLAGE

Pour la 2eme année consécutive, la fête du village a rencontré un vif succès. Au programme : des chants, un bal et la participation de l'Harmonie Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Afin de faire revivre les fêtes de village qui animaient autrefois notre commune, un **comité d'animation** se crée à Châteauneuf.

La réussite de cette journée fût assurée grâce au dévouement des associations communales, d'Eric notre employé municipal et des conseillers municipaux. Une fête qui a commencé dès vendredi dans la bonne humeur avec la mise en place du chapiteau

Samedi matin Gilbert s'est affairé à la préparation des 270 repas, surveillant la cuisson avec son équipe. La buvette a été tenue par Manue et son staff et le service assuré par les membres de la chorale.

Les pompiers ont animé les jeux pour les petits. Tout a été parfaitement orchestré pour servir les convives à l'heure.

Un remerciement à tous les bénévoles pour cette belle journée.

Didier Fournier

Il permettra de rassembler les Castelneuvois et les Castelneuvoises lors d'animations ou de fêtes, comme celle qui avait traditionnellement lieu le 15 Août.

Ces manifestations ont pour but de passer un agréable moment, de faire connaissance avec des voisins que l'on connaît peu ou pas, et aussi de faire renaître l'esprit de convivialité qu'il y avait dans les villages et qui tend à disparaître.
Tout bénévole est le bienvenu pour faire partie de l'association et aider à organiser ces évènements.

Si vous êtes intéressé(e) merci de contacter :

- Mr MANTEAU Jackie : 06.72.42.12.15,
- Mlle PEYRIGUÉ Emmanuelle : 06.72.22.09.33
- Mme BOSSIO Maud au 04.79.28.47.06

afin d'être convié à une réunion d'information qui aura lieu **fin janvier 2012.**

FESTIVAL LES SONS DU LAC : 4 ème saison

Le spectacle vivant s'invite au Festival LES SONS DU LAC…

Et 1, et 2, et 3 et 4…. le 4 ème festival LES SONS DU LAC organisé par l'association castelneuvoise VU D'ICI a proposé début juillet 2 jours de spectacle vivant TOUT PUBLIC!

Une dizaine de groupes et compagnies professionnelles ont investi le magnifique site du lac des Dérouts pour offrir au public fidèle et toujours plus nombreux des spectacles de qualité et de grande envergure !

L'espace Jeune Public a fait un « tabac » avec le Manège de la Compagnie Les Cracottes qui fonctionne uniquement à l'énergie musculaire !!! Eh oui ce sont les parents qui pédalaient pour que leur enfant puisse faire des tours de manège !

Etaient associés à cet espace les Jeunes du Canton qui ont maquillé et animé le stand…Ils ont « récolté » quelques pièces d'euros que les parents donnaient généreusement ; ce qui a permis de financer une partie de leur prochain voyage à Hossegor !!! Le Mur d'expression, animé par Marianne a rencontré un vif succès !

"LES SONS DU LAC" est soutenu par :
- une cinquantaine de bénévoles du coin et d'ailleurs…
- par les ados de l'Espace Cantonal Jeunesse,
- par les associations locales,

- par les partenaires privés (entreprises, artisans, …) du Territoire, des bassins Chambérien et Albertvillois…
- par les agriculteurs du canton (Chamoux / Châteauneuf / Coise / Hauteville / Villard léger…)

- par les collectivités locales (Mairies de Châteauneuf, Coise, Betton Bettonnet, Villard d'Héry, Communauté de Communes du Gelon Coisin), le Conseil Général de la Savoie, la Région Rhône-Alpes,

LES SONS DU LAC est désormais « l'incontournable rendez-vous » culturel et artistique de l'été en Combe de Savoie.

L'édition 5 est en préparation….le 6 et 7 juillet le lac des Dérouts sera en fête pour souffler les bougies et toujours vous proposer de venir découvrir de nouveaux talents dans une ambiance festive !

Si vous êtes intéressé pour nous rejoindre et participer à l'organisation, proposer des idées, des groupes… ..N'hésitez pas…

Vous pouvez joindre :

Cathy au 06 22 64 34 71
ou Marianne au 06 99 85 22 65

21èmes Fêtes Musicales de Savoie

Avant de rentrer à New York les jeunes virtuoses de New-York ont donné un concert à l'église de Châteaunef dans le cadre des Fêtes Musicales de Savoie.

Cet orchestre de chambre de 12 musiciens âgés de 13 à 20 ans a été créé par Sophie Arbuckle, professeur à la Julliard Music School de New-York et Arik Braude, professeur au Mannes College of Music, de New-York également.

Ces jeunes, passionnés de musique classique et romantique européenne, déjà virtuoses sur leur instrument, représentent la nouvelle génération de musiciens américains.

Ils ont participé à plusieurs stages de musique aux Etats-Unis et souhaitent, pour la plupart, consacrer leur vie à la musique,soit en orchestre dans le domaine de la musique de chambre, soit pour certains, en solistes.
Ils ont participé durant dix jours à une Master classe en Savoie.

Le programme qu'ils avaient choisi était brillant et varié, avec des œuvres de Vivaldi (concerto pour deux violons), Grieg (Suite Holberg), Dvorak (Sérénade), Tchaïkovsky (Souvenirs de Florence), Bartok (Danses folkloriques roumaines) et Paganini (Sonate pour violon).

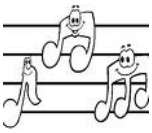

Résidence d'artistes : *« Un brin d'Art du Cirque »*

En février 2011, l'association VU D'ICI a organisé sur le canton la première résidence d'Artistes autour des Arts du Cirque. Une cinquantaine d'enfants de deux classes de Châteauneuf et de Chamoux sur Gelon ont pu bénéficier pendant quatre jours de la rencontre et la découverte d'une Compagnie savoyarde LES PLAIES MOBILES.
Cette rencontre autour d'une pratique artistique originale et ludique a permis aux enfants de découvrir, de s'éveiller, de s'exprimer autour des différents ateliers proposés autour de l'acrobatie, la jonglerie, l'équilibre et la magie.

Les enfants ont partagé ensemble le spectacle des PLAIES MOBILES au CDPMC (Centre Départemental des Pratiques Musicales et Chorégraphiques) de Montmélian avec ensuite un d'échange avec les artistes où les enfants se sont montrés particulièrement curieux et intéressés du spectacle, des techniques, du métier d'artiste….
La compagnie LES PLAIES MOBILES a également animé le temps péri-scolaire, muni de leur malle à objets en tous genres pour initier petits et grands (animateurs et parents d'élèves) aux techniques de la jonglerie et les ravir!!!

CONCERT DE NOEL : GOSPEL

Franc succès pour cette nouvelle édition 2011 du concert donné par le Grenoble Gospel Singers le 17 décembre dernier. 60 chanteurs et 5 musiciens avaient pour ambition de ravir 200 personnes. Dans une ambiance chaleureuse, respectueuse du lieu comme il se doit, ils nous ont offert une première partie composée de morceaux du répertoire traditionnel de cet art faite de négro-spirituals et qui s'acheva par un vibrant Ave-Maria. La deuxième partie fut elle d'inspiration africaine avec notamment des chants sud-africains, keynians et de Côte d'Ivoire.

Une ambiance de fête, ponctuée de costumes originaux très colorés, des voix superbes. Une envie de partager communicative, un bon moment vécu ensemble, une gaité visible dans les yeux des chanteurs comme de tous les spectateurs. Des auditeurs très vite debout qui oubliaient ainsi le froid extérieur.

Avant de se quitter la municipalité offrait le verre vin chaud maintenant traditionnel qui permettait d'échanger encore quelques instants sur un événement trop vite passé. A renouveler dès 2013 ?

Bureau de Poste = Agence Postale?

C'est à cette interrogation que répondront dans les mois et les années à venir les usagers.
En effet, comme nous le laissions entendre, le Conseil Municipal s'est résolu à signer une convention avec la Poste pour maintenir à Châteauneuf l'essentiel de ce service.
Quels changements ? Vous pourrez effectuer la majorité des opérations assurées actuellement : affranchissements de tous ordres, envois et retraits de colis, opérations bancaires simples. Celles plus complexes ou plus importantes seront désormais assurées par la Banque Postale de La Rochette.
L'amplitude horaire est maintenue comme actuellement à 14 heures par semaine.
Dans quelles conditions ? La commune gère la nouvelle agence sur le plan matériel. Elle est l'employeur de l'agent recruté qui assure le service. Sur proposition de la Poste, la commune a entériné l'emploi de Mme Christine Vernaz. Pour faire face à ces nouvelles charges, la commune percevra une indemnité de l'Etat.
La Poste conservera la responsabilité technique du fonctionnement : formation du personnel, approvisionnement de l'Agence, contrôle des opérations, etc...
L'avenir :
La convention est signée pour une durée de 9 ans reconductible une fois. C'est donc pour une durée significative que les services postaux classiques sont maintenus dans notre commune.
Quand ? Le bureau de poste sera fermé entre le 6 et le 15 juin. Cette interruption sera consacrée à la formation de l'agent et aux opérations indispensables de transformation.

C'est donc le 15 juin que l'Agence Postale ouvrira ses portes au public aux horaires suivants :
lundi, jeudi, vendredi : 13h45 - 17h15,
mercredi : 14h45-18h15, fermé le mardi

Levée du courrier : du lu au ve avant 14h30

Impôts locaux : taux d'imposition 2011

Vous trouverez cette année deux nouveautés sur votre avis d'imposition – taxe d'habitation. L'une liée à la nouvelle réglementation, l'autre à une augmentation du taux communal.

- Nouvelle réglementation :

Sur votre fiche, la colonne faisant apparaître la part du Département aura disparu. La cotisation départementale est répartie entre la commune et la communauté de communes. Ainsi en 2011, le nouveau taux d'imposition de la taxe d'habitation aurait été 3.93 % (part communale) + 3.19 % (part départementale) soit 7.12 %.

- Augmentation du taux communal :

Il était de 3.93 % constant depuis 2006 et parmi les 10 taux les plus bas du département. Le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 avril 2011 a décidé de le porter à 4.53%. Ce taux reste raisonnable. Pour beaucoup de communes voisines ou ayant une population similaire ou supérieure, il est couramment de 7% à 8% voire au dessus de 10%.

Conformément à nos engagements, cette hausse reste modérée. Elle se traduira pour les bases d'imposition les plus hautes par une augmentation de 20 à 25 euros. Malgré l'importance de nos besoins de financement (voir ce bulletin), la diminution de la dotation de fonctionnement de l'Etat, la réorganisation complète de l'ancienne taxe professionnelle, nous avons souhaité que l'imposition sur les ménages, essentiellement la taxe d'habitation, reste basse.

NB : Le schéma de composition de nos budgets communaux de fonctionnement et d'investissement figurera sur le prochain bulletin.

publié par le Conseil Municipal
de **Châteauneuf (73)**
Directeur de la publication :
Henri Carrel
imprimé en 400 exemplaires

ACTUALITES

Les travaux réalisés :

- Réalisation de l'enrobé de la route de l'Etang
- Busage de la sortie ouest de Maltaverne
- Maçonnerie des murs du cimetière

Les travaux en cours de réalisation :

- Station d'épuration (STEP) : mise en service à l'automne
- Bibliothèque : Ouverture en septembre

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AU BOISSON

Pourquoi ?

Pour alimenter la future station d'épuration en énergie électrique, ERDF doit réaliser une tranchée dans le hameau du Boisson entre le transformateur de Chante Grue et le chemin d'accès à la STEP.

La commune saisit cette opportunité pour enfouir l'ensemble des réseaux secs (électricité, téléphone et éclairage public), rénover l'éclairage public, préparer le passage d'une fibre optique et accueillir le numérique, puis refaire la chaussée à l'issue des travaux.

Par qui ?

La commune a lancé un marché public de travaux. A l'issue de la procédure, les entreprises suivantes ont été recrutées :

1. Pour la réalisation des tranchées : GUINTOLI à La Chavanne
2. Pour le réseau électrique et l'éclairage public : ETDE à Montmélian

Comment cela va-t-il se passer ?

- Réseau électrique :

Pour remplacer l'alimentation aérienne des habitations, il est nécessaire de réaliser dans un premier temps le nouveau réseau de distribution de l'électricité, qui se caractérise par des coffrets jalonnant le parcours du réseau. Une fois ce réseau terminé, il est mis sous tension par ERDF.

- Réseau téléphonique :

Le principe est un peu le même. Le réseau souterrain est réalisé en parallèle du réseau d'électricté. Une fois le génie civil terminé, il est réceptionné par France Telecom.

Pour les deux réseaux ERDF et FT se chargent de reprendre les branchements des particuliers et de déposer les branchements aériens devenus inutiles.

La gêne occasionnée par la transition sera dans les deux cas de quelques heures au maximum.

- Réseau d'éclairage public :

La commune a décidé, dans un souci d'économie, d'expérimenter au Boisson l'éclairage au moyen de luminaires équipés de diodes (LED). Des lampes de 60W replaceront les anciennes lampes de 150W pour un éclairage mieux dirigé et donc moins producteur de pollution lumineuse. L'armoire de commande sera équipée d'une horloge astronomique, permettant de programmer les plages horaires d'allumage et d'extinction des luminaires selon les périodes de l'année.

En parallèle, un essai sera réalisé sur un autre secteur de la commune avec un dispositif permettant d'abaisser la tension (et donc l'éclairement et la consommation électrique) des luminaires durant une tranche horaire (typiquement 23h-5h).

A l'issue d'une période d'essai, la comparaison entre ces deux moyens d'économiser l'énergie sera effectuée.

Quand ?

Les travaux commencés début mai se termineront avant l'été.

La réfection définitive de la chaussée est prévue à l'automne 2011, au plus tard au printemps 2012.

Pour quel coût ?

L'ensemble des travaux d'enfouissement représente un coût de 170 000 €.

La subvention accordée par le SDES sera de l'ordre de 40% (hors téléphonie et éclairage public).

SDES : Syndicat Départemental d'Energie de Savoie

MODIFICATION DU REGLEMENT DU PLU

Cette modification a un double objectif :

- procéder à des modifications mineures induites notamment par l'étude pré-opérationnelle de la zone AU2 de Maltaverne,
- clarifier des articles confus ou des points prêtant à interprétation.

L'enquête publique aura lieu dans les prochains mois. La population sera informée des dates précises de celle-ci.

Classe découverte : Canal du midi

Chers lecteurs, nous, courageux et vaillants élèves de CM2, sommes allés sur le Canal du Midi vivre ensemble sur une péniche. Nous avons réussi à tenir une semaine entière avec nos instituteurs ☺

Nous remercions de tout cœur Élisabeth Barré, Joseph Lavy, Jean-Pierre et Simone Raffin qui ont bien voulu nous accompagner dans notre aventure. Nous avions apporté nos vélos et nous avons pédalé sans relâche. Bien sûr, il a fallu s'arrêter pour changer les pneus crevés, réparer les dérailleurs, repêcher un camarade dans le canal... mais le chemin de halage le long du canal est splendide.

Nous avons profité de notre périple pour découvrir le fonctionnement des écluses, des vestiges gallo-romains, le port de Sète et son étonnant Musée des Arts Modestes, la cité de Carcassonne et des animaux époustouflants (des canards ☺)

Cette extraordinaire semaine nous aura aussi appris à manger de tout (de la seiche, du cerf, des raves, des topinambours...), à économiser l'eau, à ranger nos chaussettes, à vivre en collectivité dans un espace restreint. Nous avons passé une excellente semaine et nous tenons à remercier les mairies, l'APE et le Conseil Général pour leur aide financière.

Les CM2

Le point d'ironie ☺ a été inventé par Alcanter de Brahm au XIX. Peu utilisé, il est aujourd'hui remplacé par les émoticones ;-)

Le cirque

En janvier nous avons fait du cirque pendant deux jours à Chamoux avec les artistes de la compagnie des Plaies Mobiles. Nous avons appris plein de choses.

Avec Gaël nous avons jonglé avec des balles, des massues, des cerceaux, des foulards… Nous avons aussi appris à utiliser des assiettes chinoises et des diabolos. Avec Francis nous avons pratiqué la magie, mais c'est un secret. Nous avons travaillé notre équilibre avec Mathilde en montant debout sur une grosse boule bleue et sur un rouleau américain. Puis avec Alizée, nous avons fait des acrobaties.

En février, nous sommes allés voir le spectacle des artistes à Montmélian. Ils ont même jonglé avec une brouette ! C'était très bien et rigolo.

Enfin, le mardi 19 avril, nous sommes allés faire des petits numéros de cirque pendant le spectacle-chorale des Petits à Bourgneuf. Nous avions un peu le trac mais nous nous sommes quand même bien amusés.

En conclusion, le cirque c'est génial !!

L'AGENDA DE L'ETE 2011

- 18 juin : Fête de la Musique à Coise,
- les 1 et 2 juillet : Festival Sons du Lac,
- le 6 août : 21èmes Fêtes Musicales de Savoie à l'église,
- Fête du village le 27 août après-midi

SOLIDARITE AVEC LE JAPON

Les deux week-end de solidarité instaurés par la boulangerie castelneuvoise à destination des victimes du tsunami et des incidents nucléaires au Japon ont rencontré un franc succès. Après une première édition, les 19 et 20 mars, où Fabrice Allard et son épouse Shiori d'origine japonaise accueillaient une demi douzaine de compatriotes du pays du soleil levant désormais installées en Savoie, la confection made in France des maki sushi selon la recette traditionnelle nipponne a trouvé de nombreux adeptes ce week-end. «Je ne pouvais pas rester sans rien faire face au désastre qui frappe mon pays» explique Shiori, instigatrice de cette action de solidarité. La vente des barquettes fraîchement conditionnées a ainsi permis de recueillir plus de 9 000 € versés à la Croix Rouge Japonaise pour concourir à l'élan national de reconstruction et de soutien aux sinistrés. Si aucune de leurs familles n'a été directement touchée par le drame, Yuko et Ryoko, originaires de Tokyo, Kimyo arrivée de Fukushima (à 50 Km des réacteurs en flamme) et Nobuko venue de Nagano et résidentes en Combe de Savoie tirent un bilan élogieux de la forte mobilisation des populations du Gelon Coisin, et plus largement de la Savoie et de ses dégustateurs. Attachées à poursuivre l'aide aux victimes, les organisatrices ont depuis proposé un concert de «koto», instrument traditionnel japonais en l'église Saint-Christophe de Romagnieu (38).

Raphaël Sandraz
(article du Dauphiné Libéré)

EAU POTABLE : CAPTAGE DE CAYAN

Chacun se souvient de l'éboulement survenu il y a trois ans obstruant le captage. La source de Cayan se situe au-dessus de Fréterive. Elle provient de l'infiltration des eaux dans le massif des Bauges.Heureusement, le pompage de Chamousset a permis de maintenir l'approvisionnement en eau.
Des études longues et complexes ont été réalisées compte tenu de la situation de la source, de l'instabilité potentielle de masses énormes de rochers.
Ces études ont conclu à la faisabilité des travaux certes dangereux et coûteux, pour capter de nouveau cette source.
Son débit important, la grande qualité de l'eau faisaient de cette opération un objectif majeur de notre Syndicat d'adduction d'eau de Chamoux (SIAE).

L'estimation des travaux est de l'ordre de 255 000 €. Ils seront réalisés dès le mois de mai. Cet été, au plus tard à l'automne, « nous pourrons boire l'eau de Cayan ».

RESULTATS ELECTIONS CANTONALES

1er tour : 577 inscrits, 327 votants, 250 abstentions,

2ème tour : 577 inscrits, 337 votants, 240 abstentions

	1er tour	2ème tour
A Dalla Mutta (SE)	149 (46,13%)	171 (52,29%)
B Frison (SPT)	125 (38,70%)	156 (47,71%)
F Coutin (VEC)	24 (7,43%)	
J David-Vaudey (FN)	25 (7,74%)	

BLOC NOTES

ÉTAT-CIVIL 2011

Mariages :

Audrey CICERI et Frédéric BERGIN
Liliane SEMINATORE et Jean-Luc BIANCHINI
Sandrine CARREL et Bruno DE CHAMBOST DE LEPIN

Naissances :

Enzo BEDU
Christopher BOTINEAU
Nayeli MARQUES
Elsa GIRARD
Simon BECK
Charline SANDRAZ
Jimmy TERPEND-ORDACIERE
Corentin BOURBON
Fanny ANSELME
Waël MERAIHIA
Lucas MARTIN
Antonin VEILLET
Noa GIACOMIN

Décès :

Marthe DUFAYARD
Jeanne CARREL
Christian MARTIN
Jeannette CHARROT
Albert ISARD
Rémy BENETTI
José GONCALVES

D.A.C.S. : Déplacements Associatifs du Canton de St Pierre D'Albigny

Missions du service

Proposer et organiser l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées, afin de leur permettre de se déplacer, combler la solitude, l'isolement, et préserver leur autonomie, pour :
L'aide aux achats (alimentation, droguerie, pharmacie etc..)
Les rendez-vous médicaux (médecin, dentiste, labo, opticien, pédicure, radios etc…)
Les retraits et dépôts d'argent
Les Administrations (E.D.F, Mairie, Perception, Poste, Telecom, Notaire, OPAC, Sécurité Sociale etc…)
Loisirs, Culture, Sport, Réunions
Visites : (Familles, amis, hôpital, Résidence, Cimetière)

Fonctionnement du service

Chaque jour une équipe de 2 bénévoles (1 chauffeur et 1 accompagnant) est disponible pour assurer le déplacement et l'accompagnement des utilisateurs.
Les utilisateurs peuvent appeler le numéro de portable de l'association (06.45.93.51.57) pour réserver le service à l'heure et au jour de leur besoin.
La permanence téléphonique est assurée par l'accompagnant, qui note les rendez-vous sur un carnet de bord. En fin de journée, les rendez-vous pris sont transmis à la coordinatrice, qui se charge du planning, qui est remis chaque jour à l'équipe concernée.

Tarifs

5€ pour les déplacements sur le canton, 8€ pour les déplacements hors canton, 10€ pour les déplacements pour Albertville, 12€ pour Chambéry
En ce qui concerne les déplacements hors canton, Albertville et Chambéry, ils ne sont acceptés que pour les structures n'existant pas sur le canton (Spécialistes, Hôpital, etc.)
Un reçu est délivré le jour du déplacement à la personne bénéficiaire du service.

Contact et renseignements :

D.A.C.S - Mairie - 73250 Saint Pierre d'Albigny - Tel 06.45.93.51.57
Par Mail : dacs@neuf.fr -Site internet : http://dacs.la-montaz.com/

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Nature de la pièce	Où s'adresser ?	Pièces à fournir, Coût
Carte d'identité sécurisée (valable 10 ans)	À la mairie du domicile. (N.B. : La présence du demandeur est obligatoire). Délai d'obtention 1 à 2 mois.	Deux photographies aux nouvelles normes. Un extrait d'acte de naissance pour les mineurs et les détenteurs d'une carte non sécurisée. Un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Si renouvellement, restitution de l'ancienne carte. Gratuit. A défaut de la restitution (perte, vol) : 25€
Casier judiciaire bulletin n°3	Casier judiciaire national, 107, rue du Landreau, 44079 Nantes cedex 1 cjn@justice.gouv.fr	Imprimé de demande à retirer en mairie.
Certificat d'hérédité	Se renseigner en mairie.	_
Certificat de nationalité	Au Greffe du Tribunal d'instance du lieu de résidence.	Se renseigner en mairie.
Duplicata du livret de famille	À la mairie du domicile ou du lieu de mariage.	Imprimé de demande à retirer en mairie. Gratuit.
Extrait de mariage	À la mairie du lieu de mariage.	Indiquer nom, prénoms et date de mariage. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
Extrait de décès	À la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt.	Indiquer nom, prénoms et date du décès. Gratuit. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse.
Extrait de matrices cadastrales	À la mairie de la commune où est située la propriété ou au cadastre.	_
Extrait de naissance	À la mairie du lieu de naissance. Pour les Français nés à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères et Européennes - *Service Central de l'État Civil* - 11, rue de Maison Blanche 44941 NANTES Cedex9 www.diplomatie.gouv.fr	Indiquer nom, prénoms et date de naissance. Gratuit. Fournir une pièce d'identité. 1 enveloppe timbrée pour l'envoi, libellée à votre adresse. Demande possible par internet dans certaines mairies.
Inscription sur les listes électorales	À la mairie du domicile ou sur www.service-public.fr (N.B. : Les inscriptions ne sont pas automatiques).	Carte d'identité. Justificatif de domicile.
Légalisation de signature	À la mairie.	Signature à faire à la mairie. Carte d'identité. Gratuit.
Passeport Biométrique	Dans une mairie équipée d'une station spécifique. ex : St-Pierre d'Albigny, Montmélian, ...	
Sortie de territoire	À la mairie du domicile. Présence obligatoire du représentant du mineur.	Livret de famille. Carte d'identité du mineur. Gratuit.
Titre de séjour	Se renseigner en mairie.	
Journée d'appel à la défense	Recensement obligatoire pour les jeunes de 16 ans, garçons et filles Possible sur www.service-public.fr	Livret de famille. Carte d'identité du mineur.

INFO - SERVICES

Mairie de Châteauneuf :

Horaires d'ouverture du secrétariat ----------->

lundi	8h30-12h	14h-17h
mardi		16h-19h
jeudi		14h-17h
vendredi		14h-18h

Permanences du maire :
aux horaires d'ouverture du secrétariat et sur rendez-vous.
Téléphone : 04 79 28 84 16, **Fax** : 04 79 28 86 70
Mail : mairie.de.chateauneuf@wanadoo.fr

Canton de Chamoux :

Centre Polyvalent d'Action Sociale

«Le Chamoyard» à Chamoux-sur-Gelon
Tel : **04 79 44 53 55** • Fax : 04 79 44 26 51
Ouvert : lundi matin, mardi et vendredi la journée
Assistante sociale : présente tous les jours ouverts
Puéricultrice: mardi et vendredi la journée, jeudi le matin, sans rdv le mardi matin
Consultations nourissons 3ème vendredi : 13h30-17h sur RDV
Permanence CPAM : lundi de 11h à 12h
Allocations familiales :
CPAS St Pierre : lundi 14h à 16h
CPAS Montmélian : jeudi 9h à 12h
CPAS La Rochette : jeudi 13h30 à 16h
RSA : rdv au 0810 25 73 10 (CAF) ou 09 69 36 87 00 (MSA)
Conseillère économie sociale et familiale sur rdv (04 79 96 62 63 (répondeur))
Mission Emploi : Mardi et jeudi de 9h à 12h, (12h à 13h sur rdv) **Tél : 04 79 44 24 75**

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Rue des Ecoles à Chamoux
Tel : 04 79 36 40 51
Ouvert : lundi matin, mardi et vendredi la journée.

Communauté de Communes du Gelon et du Coisin

Tel : 04 79 44 25 28 • Fax : 04 79 44 29 94
du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h

Espace Cantonal Jeunesse

Rue des Ecoles à Chamoux
Tel / Fax : 04 79 44 24 13
Du mardi au samedi sur RDV

Trésor Public

Tel : 04 79 36 40 24. Ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

Déchetterie

Tel : 04 79 36 41 06
du mardi, jeudi: 14h - 18h
samedi 9h 12h, 14h - 18h

Syndicat des eaux

«La Servaz» à Chamoux-sur-Gelon
Tel : 04 79 36 40 11
Fax : 04 79 44 26 37

SIVU Assanissement

Rue des Ecoles à Chamoux-sur-Gelon
Tel : 04 79 25 21 02 jeudi : 14h-18h

Agence Postale Communale de CHATEAUNEUF (04 79 25 69 17)

lundi, jeudi, vendredi : **13h45 - 17h15**
mercredi **: 14h45 - 18h15**
NB : le bureau n'est pas ouvert les mardi et samedi.
Départ du courrier : **15h00**

SNCF : www.ter-sncf.com (Rhône-Alpes)

Tel : 35 35 -
Gare de St-Pierre d'Albigny et Point d'arrêt à Chamousset

Médecins

Dr Bermond : généraliste à Châteauneuf
Tel : 04 79 28 85 05 (fermé mercredi)
Dr Dautrème : généraliste à Chamoux-sur-Gelon
Tel : 04 79 36 40 33 (fermé jeudi)
Dr Déglise : dentiste à Chamousset
Tel : 04 79 36 46 22
Dr Pfeiffer et Krotoff : généralistes à Coise
Tel : 04 79 69 18 46

Infirmières

Cabinet Lagrange & Berlioz
Chamoux - Tous les jours de 8h00 à 9h00
Tel : 04 79 44 20 84
Cabinet Boymond & Olivier
Chamoux - lundi au samedi : 8h30-9h / soir sur RDV
Tel : 04 79 36 47 75
Cabinet Berlioz & Brunier
rue de la mairie, 73 800 Coise St Jean
soins à domicile, au cabinet sans rdv : samedi de 8h à 9h et sur rdv : matin / soir en semaine
Tél : 06.01.07.54.90

Pharmacie

Mme Ollinet à Chamoux-sur-Gelon
Tel : 04 79 36 47 75
lundi au vendredi : 9h-12h/14h30-19h
le samedi : 9h-12h30

CARNET D'ADRESSES 2012

ASSOCIATIONS

• **Association Loisirs et Pêche** - président : Frédéric SANTIN-JANIN	06 70 40 08 95
• **Association des Parents d'Élèves** - présidente : Elodie MERMET / ape-rpi@orange.fr	
• **Club de l'amitié** - président : Gaston MONE	04 79 28 84 83
• **Amicale des Sapeurs Pompiers** - président : Michel CHARROT	04 79 28 80 33
• **VU D'ICI** - Présidente : Cathy GAUGLIN	06 22 64 34 71
• **L'Atelier des Couleurs** : - présidente : Corinne WAGNER	04 79 69 28 80
• **Chorale Castel Neuves Voix** : - contact : Jean Claude DUGAVE	
• **Association de Chasse** - président : Gilbert PÉPIN	04 79 28 84 44
• **Amicale des Donneurs de Sang** - contact : Geneviève GENIN	06 22 89 70 20

POMPIERS 18

POLICE 17

SAMU 15

AUTRE

• **Bibliothèque Municipale** - responsable : Liliane LUC	04 79 44 34 17
D.A.C.S (Déplacements Associatifs du Canton de St-Pierre d'Albigny - Mairie - 73250 Saint Pierre d'Albigny	06 45 93 51 57

UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

Les tarifs de location sont les suivants :

Utilisation pour les festivités (repas, soirées dansantes...) :

• Particuliers de la commune : Été / Hiver : 80 € / 110 €
• Associations ayant leur siège dans la commune (au delà d'une utilisation gratuite par an) :
Été / Hiver : 80 € / 110 €
• Particuliers et associations extérieures à la commune :
Été / Hiver : 305 € / 380 €

Utilisation pour les réunions de travail :

• Associations de la commune et structures intercommunales dont fait partie la commune:
3 réunions annuelles gratuites
• Associations extérieures à la commune comprenant des membres résidant dans la commune :
première réunion annuelle gratuite,
puis : Été / Hiver : 20 € / 30 €
Une caution de 500 € est exigée à la remise des clefs ainsi qu'une attestation d'assurance.
Le réglement de la location se réalise par un chèque à l'ordre du Trésor Public.
Période d'hiver : 1er octobre - 31 mars.
Période d'été : 1er avril - 30 septembre.

Peintures inspirées d'Haïti par les enfants de CM